

[Capital](#)

14 janvier 2014

[Recyclage et valorisation des déchets](#)

L'Anvredet lance un appel à soumissions



L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (Anvredet) lance un appel à soumissions de projets de technologies de recyclage et valorisation des déchets.

Cet appel entre dans le cadre du forum des technologies de recyclage et de la valorisation de déchets prévu les 22 et 23 février 2014. La rencontre aspire à développer et promouvoir des innovations technologiques visant à augmenter la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets, dans la perspective de création de nouvelles ressources économiques. A cet effet, l'Anvredet appelle à la soumission de projets technologiques pouvant apporter des solutions à l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets sur les trois (03) axes. Il s'agit de procédés et technologies de collecte et de tri, notamment les démarches d'innovation, de R&D et d'expérimentation adaptées à la récupération de différentes catégories de produits usagés et de matières organiques et non-organiques des producteurs ou des consommateurs. Cela inclut également les solutions organisationnelles relatives à l'acheminement et au management.

Il est question également de procédés et de technologies de préparation, soit toutes les phases ou modalités de traitement en vue de la transformation du déchet en substance, matière ou produit, tels que le démantèlement, le déchetage ou le broyage... et de procédés et technologies de transformation, c'est-à-dire toute solution sous forme d'équipement ou de procédé visant la transformation de toute catégorie de déchets et la production de nouveaux produits et matières à base de déchets valorisés. Par rapport aux mutations que traverse le pays, en termes de transition vers une économie de marché, cette agence s'érige en instrument

national permettant d'absorber les tensions entretenues entre la rigueur et la stabilité, d'une part, et le changement, et condition de survie, d'autre part.

Par ses missions et objectifs, l'Anvredet s'inscrit dans le mouvement des réformes engagées, notamment au vu de la composition de son conseil d'administration où siègent les représentants des sociétés de gestion des participations (SGP), de la petite et moyenne entreprise (PME-PMI) et des Chambres d'agriculture ou de commerce et d'industrie. Pour son fonctionnement, l'agence fait appel, en nombre réduit, à un personnel d'encadrement et de maîtrise, tout en s'appuyant sur les outils et méthodes modernes de gestion qu'offrent les technologies de l'information (Plan de développement informatique évolutif, PDIE). Pour la définition des actions, les départements sont assistés de comités technologiques spécialisés (CTS). Le PDIE permet à l'Anvredet de se déployer de façon virtuelle par le biais de son réseau de personnes ressources et expertes que sont notamment les délégués localisés auprès de grands pôles d'activité. Les délégués sont chargés de l'animation locale des observatoires et des réseaux de diffusion technologiques.

F-A. A.